

Communiqué de Presse
Le 1^{er} avril 2021

ANNONCES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DISPOSITIF DE SOLIDARITE DE LA CCI DES LANDES AVEC LES COMMERÇANTS

Le Président de la République a décidé hier, 31 mars, d'étendre les restrictions en vigueur depuis la mi-mars à l'ensemble du territoire de France métropolitaine pour quatre semaines à partir du samedi 2 avril.

Parmi ces restrictions, figurent malheureusement la fermeture de plus de 45% des commerces de détail, soit 3 975 établissements dans les Landes. A ce jour, nous disposons uniquement de la liste des commerces autorisés à ouvrir dans les 16 départements précédemment soumis à ces mesures renforcées qui est consultable avec le lien : <https://www.gouvernement.fr/mesures-renforcees-la-liste-des-commerces-autorises-a-ouvrir>

Le Gouvernement a, d'ores et déjà, annoncé la mise en place d'une mesure spécifique pour soutenir les commerçants affectés par la problématique de fermeture et des stocks saisonniers.

Cette aide forfaitaire représente 80 % du montant de l'aide perçus au titre du fonds de solidarité en novembre 2020 et pourrait bénéficier à près de 930 commerces landais de l'habillement, de la chaussure, du sport et de la maroquinerie.

Par ailleurs, les commerces fermés depuis le 31 janvier dans les centres commerciaux de plus de 20 000 m² ont accès à une aide mensuelle pouvant aller jusqu'à 10 000 € ou une indemnisation de 20 % de leur chiffre d'affaires dans la limite de 200 000 €. Les modalités d'indemnisation sont variables selon les pertes de chiffres d'affaires et chaque situation mérite d'être prise en compte.

La CCI des Landes mobilise dès aujourd'hui ses équipes, autour de son Président François Lafitte, pour expliquer le détail des mesures et aider les commerçants dans leurs dossiers et démarches. La CCI des Landes exprime également sa solidarité vis-à-vis des commerçants, prestataires de services et restaurateurs landais indispensables à l'économie landaise.

La Cellule permanente d'accompagnement des entreprises est à l'écoute de chaque commerçant impacté au 05 58 04 44 50 ou auprès de Jean Soublin et de Davina Molines.

Contacts : jean.soublin@landes.cci.fr et davina.molines@landes.cci.fr



SIÈGE SOCIAL MONT-DE-MARSAN
293, avenue du Maréchal Foch
BP 137 - 40003 Mont-de-Marsan Cedex
t. 05 58 05 44 50 - f. 05 58 06 18 33

ANTENNE DE DAX
128, avenue Georges Clemenceau
40100 Dax
t. 05 58 05 44 50 - f. 05 58 06 18 33

ANTENNE SUD LANDES
Résidence Thalassa - 2, rue du Marais
BP 7 - 40530 Labenne
t. 05 58 05 44 50 - f. 05 59 45 66 28

ANTENNE DE BISCARROSSE
263, avenue du 14 juillet
40600 Biscarrosse
t. 05 58 04 80 42 - f. 05 58 82 02 11